

Compte Administratif 2023 de la Commune de LUNEGARDE

I) Section de fonctionnement

a) Dépenses 2023

	Prévu 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022 PM
TOTAL	213 871		56 518.50
Charges à caractère général	66 002	29 404.33	21 387.62
Charges de personnel	8 440	6 938.19	16 785.40
Atténuations de produits	4 095	4 095	4 052
Autres charges de gestion courante	21 209	17 420.72	14 163.89
Charges exceptionnelles			
Charges Financières	65	64.95	129.59
Dépenses imprévues	6 800		
Virement à la section d'investissement	107 260	57 923.19	

Les charges à caractère général (29 404.33 €) correspondent :

- les consommations et abonnements SAUR : 110.49 €,
- les consommations et abonnements EDF : 6 311.80 €,
- le carburant pour le matériel thermique utilisé par le cantonnier : 382.22 €,
- fournitures entretien : 41.60 €
- les fournitures de petits équipements : 1 301.92 € dont 888 € achat piquets et grillage et divers petits matériaux,
- fournitures administratives : 78.29 € dont copies photocopieur (45.79 €), papeterie (32.50 €),
- achat plants : 256.18 €,
- Contrat de prestation de services : 1 506.03 € dont :
 - o le ménage des locaux communaux (298 €) ;
 - o Vérification électrique : 626.83 €
 - o Réfection mur placette : 532 €
 - o Montage lames tracteur : 49.20 €
- crédit- bail : 590.40 € concernant le loyer du photocopieur,
- entretien et réparation de bâtiments : 639.79 € dont remplacement ampoules, réparation électrique,
- entretien et réparation voiries et autres mobiliers : 9 221.36 € dont élargissement chemin (1 992 €), terrassement (816 €), réalisation drain (1 940 €), point à temps (2 280 €) et réparation tracteur tondeuse (2 193.36 €),
- maintenance : 790.60 € : cloches (305.80 €), site internet (116.80 €) et logiciels (366 €)
- primes d'assurances : 2 445.79 € (elle comprend : les bâtiments communaux, la Responsabilité Civile et le photocopieur),
- abonnements : 319.96 €
- honoraires : 367.86 € dont instruction urbanisme (2022)
- fêtes et cérémonies : 1 396.56 €, cadeau 3^{ème} âge et enfants,

- impression bulletin communal : 220.80 €
- déplacements 2022 : 615 €
- frais d'affranchissement : 139.20 €
- frais de télécommunications : 748.80 € (téléphonie et opérateur internet),
- concours divers : 178 € de cotisation à l'Association des Maires de France,
- instruction urbanisme : 292.54 € (2023)
- taxes foncières : 1 597 €
- redevance OM : 220 €

Nous constatons que les dépenses réelles (29 404.33 €) pour des provisions (66 002 €).

Les charges de personnel (6 938.19€) :

Elles correspondent aux salaires et aux charges de la Secrétaire de Mairie à raison de 4.5 heures par semaine.

Atténuations de produits (4 095 €) :

Afin d'assurer à chaque commune ou EPCI la compensation financière de la réforme de la taxe professionnelle (la suppression), il a été créé le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources). Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque Commune ou EPCI seront selon le cas : diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

Autres charges de gestion courante (17 420.72€) correspondent à :

- les indemnités des élus : 11 105.10 € (indemnités pour le Maire, les deux Adjoints et 1 Conseiller municipal),
- contributions aux organismes de regroupement : 3 561.79 € (SDIS),
- autres contributions obligatoires : 1 196 € dont 100 € (participation voyage scolaire C Brouqui) et 1 096 € (participation école de Gramat)
- subventions autres : 632.83 € (PNR, SDAIL),
- subventions aux associations : 923 € dont 50 € (participation voyage scolaire Ste Hélène), 208 € (prise en charge repas enfants Ste Hélène)

Charges financière (64.95 €) correspondent à

- intérêts prêts : 64.95 €

Recettes 2023

	Prévu 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022 PM
TOTAL	213 871		104 563.33
Ventes produits			
Reversement sur recettes	39 582	43 097.08	41 510.79
Subventions d'exploitations	46 929	47 043.40	49 722.89
Autres produits de gestion courante	13 791.04	13 792.91	13 327.77
Produits financiers		3.38	1.88
Produits exceptionnels		47	
Travaux en régie			
Excédent reporté	113 568.96	103 983.77	

Nous constatons que les recettes réelles (103 983.77 €) sont supérieures aux provisions (100 302.04 €) On peut même constater un écart positif de 3 681.73 € qui s'explique par le fait que certaines recettes ont été supérieures aux prévisions comme la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Reversement sur recettes (43 097.08 €) correspondent aux :

- taxes foncières et d'habitation : 22 025 €
- IFR : 594 €
- FPIC : 1 472 €
- Fond départemental de péréquation : 18 970.08 €
- Fraction TVA CVAE 2023 : 36 €

Subventions d'exploitations 47 043.40 € correspondent aux :

- La DGF : 13 940 €
- La dotation de solidarité rurale : 14 850 €
- Dotation nationale de péréquation : 5 587 €
- Dotation aux élus locaux : 6 276
- FCTVA Fct : 114.40 €
- Autres participation de l'Etat : 6 000 € dotation au titre de Natura 2000
- Diverses dotations : 276 €

Produits de gestion courante (13 792.91€) correspondent à :

- revenus de location des 3 logements communaux

Produits financiers (3.38 €) correspondent à :

- Intérêts Crédit Agricole (3.38 €).

Produits exceptionnel (47 €) correspondent à :

- Dégrèvement taxe foncière 2022 : 47 €

En conclusion, nous constatons au titre de l'année 2023, un excédent de la section de fonctionnement de 46 060.58 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté de

113 568.96 € soit en cumulé 159 629.54 €, de retrancher le déficit d'investissement pour 13 992.23 € et les restes à réaliser en dépenses pour 17 160 € Lors de la préparation du BP 2024, nous repartirons avec un excédent reporté de 128 477.31 €.

II) Section d'investissement

a) Dépenses 2023

	Prévu 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022 PM
TOTAL	125 522	16 813.56	16 401.03
Mairie et annexe	25 000	2 780	3 270.06
Salle des Fêtes	40 000		
Goudronnage	24 000		
adressage	8 000	838.61	
Emprunt	13 195	13 194.95	13 130.97
Dépôts et cautionnements	1 240.09		
Opérations d'ordre			
Dépenses imprévues			
Déficit reporté	14 086.91		

- Prêt travaux des logements communaux et tracteurs : **13 194.95 €**
- 1^{er} acompte architecte A Barbe : **2 780 €**
- Adressage avec La Poste : **838.61 €**

Recettes 2023

	Prévu 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022 PM
TOTAL	125 522	16 908.24	349.80
Subventions			
Affectation du résultat			
FCTVA	2 935	2 821.33	349.80
Emprunt			
Dépôts et cautionnements	1 240.09		
Solde d'exécution section d'investissement			
Excédent reporté	14 086.94	14 086.94	
Virement de la section de fonctionnement	107 260		

- Reversement du FCTVA : **2 821.33 €**
- Excédent reporté : **14 086.91 €**

En conclusion, nous constatons au titre de l'année 2023, un excédent de la section d'investissement de 94.68 € corrigé du déficit antérieur reporté de 14 086.91 € et des restes à réaliser en dépenses

pour 17 160 € Lors de la préparation du BP 2024, nous repartirons avec un déficit reporté de 31 152.23 €.